



DATE DE
RECEPTION

ANNEXE « E » POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

Les représentants sont appelés à chercher des activités en vue de reconnaître publiquement le soutien de la Fondation. Il peut s'agir d'annonces publiques, de communiqués de presse, de présentations de reconnaissances, de remerciements sur des sites Web ou d'activités spéciales. Tous les rapports annuels, les bulletins d'information, les communiqués de presse, les expositions, les entrevues ou les autres formes de communications imprimées, visuelles ou virtuelles se rapportant aux activités ou aux réalisations du travail du projet externe doivent reconnaître le soutien de la Fondation.

Tous les représentants possédant des sites Web doivent créer un hyperlien entre leur site Web et le site Web de la Fondation Optimiste des enfants canadiens pour la durée du projet.

Tous les certificats, les plaques, les affiches et toute autre forme de reconnaissance respecteront une formulation approuvée ainsi que des normes de présentation graphique et exprimeront des remerciements à la Fondation Optimiste des enfants canadiens.

La formulation approuvée à utiliser sur le matériel publicitaire et promotionnel est :

La Fondation Optimiste des enfants canadiens
et en anglais (pour la documentation bilingue) : **the Canadian Children's Optimist Foundation**

Le logo et le matériel graphique sont disponibles sur le site Web de la Fondation.

Tous les représentants doivent inviter la Fondation Optimiste des enfants canadiens à participer aux événements médiatiques.

Participation du conseil d'administration et du RFD

Les représentants doivent s'assurer que les membres du conseil d'administration et le représentant de la Fondation au district (RFD) sont invités à participer aux événements de reconnaissance. Le personnel de la Fondation est heureux d'aider à la coordination avec les membres du conseil d'administration.